



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT de l'académie de Lyon

- CAPA des 2 et 3 mars 2023 -

Examen des recours rendez-vous de carrière des professeurs certifiés, PLP, CPE, PEPS et PSYEN

Monsieur le Recteur,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPA,

Le contexte national dans lequel se déroule cette CAPA est tendu :

- contexte tendu par la contestation unanime du projet gouvernemental sur les retraites,
- contexte tendu par les concertations actuelles sur les revalorisations salariales sous conditions,
- contexte tendu par les déclarations de notre Ministre sur la suppression de la technologie en 6ème et la réforme du lycée professionnel.

Sur toutes ces questions, les personnels de l'Education Nationale ne se sentent pas entendus. Sur toutes ces questions, beaucoup doutent de plus en plus des vertus et de l'efficacité du dialogue social. Le Sgen-CFDT de l'académie de Lyon espère que la CAPA, réunie aujourd'hui pour examiner les recours des rendez-vous de carrière des professeurs certifiés, PLP, CPE, PEPS et PSYEN, saura convaincre par la qualité de ses échanges et l'efficacité de ses travaux.

Le constat de la dévalorisation salariale et de la multiplication des missions est partagé par tous. A ce constat, le ministre répond par la proposition d'un pacte. Il ne s'agit ni d'une revalorisation, ni de la reconnaissance financière de l'investissement des personnels. Non, il s'agit de l'incitation à travailler plus pour gagner plus. Manque criant de reconnaissance que l'on retrouve dans certains comptes rendus de rendez-vous de carrière et qui explique en grande partie le nombre important de recours que nous allons examiner aujourd'hui.

Les trois rendez-vous de carrière devraient être des moments clés de l'accompagnement des enseignants, CPE et Psy-EN et de la reconnaissance de leur travail, mais laissent trop souvent un sentiment de rendez-vous raté. Cela provoque alors une réelle amertume chez des personnels impliqués au bénéfice des élèves, dans leur établissement, voire au-delà. Cette amertume est source de découragement, et provoque l'effet inverse de celui escompté, c'est-à-dire un désengagement. Deux types d'injustices sont récurrents dans les courriers de demandes de recours :

- Incohérence entre l'appréciation littérale et le niveau d'expertise retenu par les évaluateurs : Comment par exemple comprendre et accepter des items cochés « très satisfaisant » lorsque l'on lit en conclusion de l'appréciation littérale : « une excellente professeure » ?
- Distorsion entre les niveaux d'appréciation de l'IA-IPR et du chef d'établissement et l'appréciation finale. Comment comprendre et accepter un « très satisfaisant » en appréciation finale lorsque le niveau d'expertise a été estimé neuf fois « excellent » et deux fois « très satisfaisant » par les évaluateurs ? Ou encore « satisfaisant » comme appréciation finale, pour un niveau d'expertise évalué certes à « satisfaisant » pour deux compétences, mais à « très satisfaisant » pour cinq et « excellent » pour les quatre autres ?

A la lecture des compte-rendu et des demandes de recours, nous nous sommes posés plusieurs questions :

- Toutes les compétences ont-elles le même poids pour les évaluateurs ? Sont-elles prises en compte de la même manière pour mesurer la valeur professionnelle et déterminer l'appréciation finale ?
- Comment la situation post-Covid a-t-elle été prise en compte dans l'évaluation ? Nous revenons sur des rendez-vous de carrière qui ont pu avoir lieu fin 2021, or dans les établissements, de nombreux projets ont été impactés, voire annulés, en 2020-2021 en raison des restrictions sanitaires. Par ailleurs, certains personnels vulnérables ont été placés en ASA jusqu'à septembre 2021. Quel accompagnement à leur retour ? Quelle bienveillance pour leur évaluation ?
- Combien de demande de recours gracieux ont-elles été reçues par l'administration ? Parmi ces demandes, combien ont été acceptées ? Selon quels critères ?

On le voit, si PPCR a permis des avancées, les rendez-vous de carrière ne demeurent pas exempts d'injustice. Nous le redisons, les enseignants, CPE et Psy-EN ont besoin que leur engagement professionnel soit reconnu. Le Sgen-CFDT continue de revendiquer que chacun soit évalué sur sa propre valeur professionnelle, non pas en comparaison à celles des autres personnels du même corps.

Le Sgen-CFDT de l'académie de Lyon vous remercie pour votre écoute et pour les réponses qui lui seront apportées, et souhaite des travaux constructifs pour cette CAPA de recours.